



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 41811

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation budgétaire de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). Confrontés à une charge de travail en forte hausse, les personnels de la CRPCEN ne peuvent traiter les dossiers des assujettis dans des délais raisonnables. Cette situation anormale ne semble pas trouver d'issue d'autant plus que le conseil d'administration de la CRPCEN, dans lequel siègent des représentants du ministère de l'emploi et de la solidarité, refuse toute création d'emplois. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les instructions qu'elle compte donner aux représentants du ministère de l'emploi et de la solidarité au conseil d'administration de la CRPCEN afin de répondre à la surcharge de travail et au déficit manifeste de personnel.

### Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41811

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 14 février 2000, page 974

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4706